Mairie de Broué
17, rue Saint-Martin
28410 Broué
02.37.43.20.12
mairiedebroue@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU PLAN LOCAL D'URBANISME

OBJET DE LA REUNION : ATELIER DE CONCERTATION N°3 – APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME – DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
25 OCTOBRE 2016

ÉTAIENT PRESENT(S) / PRESENTE(S)

- M. Patrice LEROMAIN, Maire ;
- M. Jean-Luc BRÉANT, adjoint ;
- M. Yvon MONNIER, conseiller municipal ;
- Mme Claude LONGEVIALLE, adjointe ;
- M. Jean-Luc AUBE, adjoint ;
- Mme Sandrine RONDIN, conseillère municipale ;
- M. Martial ROY, conseiller municipal ;
- Quatorze habitants de la commune de Broué ;
- M. Éric SOUBRANE, Chef de service Urbanisme à l'Agglo du Pays de Dreux ;
- Mme Julie DESMARES, Chargée de mission PLU à l'Agglo du Pays de Dreux.

Quatorze habitants ont pris part au troisième atelier de concertation.
Cette rencontre avec les habitants a été l'occasion d'aborder le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'atelier s'est déroulé en deux temps :

- Le temps de présentation du PADD : cette première partie a permis d'expliquer ce qu'est un PADD en rappelant l'importance de ce document d'urbanisme.
- Le temps de l'atelier : cette deuxième partie était consacrée aux moments d'échange et de questionnement entre les habitants participants. Ces derniers ont été répartis en un groupe de travail pour discuter des éléments à ajouter dans le projet communal (biodiversité, habitat, architecture, patrimoine, voirie).

Première partie : la présentation du PADD

Monsieur le Maire a introduit cette rencontre avec les habitants en remerciant les personnes présentes, et en présentant les sujets abordés lors de cet atelier.
Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame Julie DESMARES et Monsieur Éric SOUBRANE, qui animent l'atelier.
Il est présenté aux habitants la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD constitue le projet de la commune et un cadre de référence dans le temps pour le développement communal. Il définit les orientations générales à suivre concernant la politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il traduit les enjeux pour un développement durable de la commune.

Deuxième partie : le temps de l'atelier

Les fiches guides sont ensuite présentées :

- Thème 1 : Le paysage, la biodiversité et les activités de nature,
- Thème 2 : Développement communal et patrimoine bâti,
- Thème 3 : Offre de services et d'équipements, et déplacements doux.

Il est ensuite demandé aux participants de former 2 groupes. Il leur est proposé, à l'aide des fiches guides, de déterminer les grandes orientations de développement de la commune sur une carte en A0, afin de co-construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Groupe 1 :

Thème 1 : l'ensemble des espaces boisés et les mares publiques et privées (10 mares ont été recensées sur la carte) de la commune sont préservées par le groupe. Le groupe propose de préserver le futur espace boisé sur le lieu-dit du Télégraphe.

Thème 2 : le groupe propose de maintenir la forme urbaine actuelle de Bécheret, de Broué et de Marolles. Toutefois, le hameau de Marolles est densifié avec une mise en constructibilité des espaces non-construits dans le hameau. Sur Broué, le groupe propose que les jardins au sud-ouest du tissu bâti deviennent constructibles.
De plus, en termes de patrimoine architectural, le groupe a choisi de préserver le château de Badonville, le pigeonnier de la ferme d'Orvilliers, l'église et la mairie.

Thème 3 : l'ensemble des chemins ruraux ont été dessinés comme potentiel de liaisons douces. Un projet de piste cyclable entre le bourg de Broué et Marolles est proposé. La place de covoiturage est matérialisée au sud du hameau de Marolles. Enfin, le groupe a choisi de préserver un chemin communal au sein du tissu bâti de Marolles.

Groupe 2 :

Thème 1 : le groupe souhaite préserver les espaces boisés de la commune, ainsi que les anciennes carrières de sable. L'ensemble des mares publiques et privées, ainsi que les fossés, sont préservés.

Thème 2 : le groupe propose que les hameaux ainsi que le centre-bourg puisse accueillir de nouveaux logements au sein des dents-creuses, sans projet d'extension. En termes de patrimoine architectural, le château de Badonville, la ferme d'Orvilliers, l'église, l'ancienne Poste, la Mairie, et un puits dans Marolles.

Thème 3 : les chemins ruraux sont identifiés comme potentiel de liaisons douces. Le groupe avance le projet d'une piste cyclable en provenance du bourg de Broué jusqu'à la gare de Marchezais-Broué.

Suite à l'atelier et en l'absence de question, M. le Maire a proposé de clôturer la séance.

Patrice LEROMAIN

Maire de Broué